

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Produits laitiers : début mai 2018- fin juillet 2018

L'association « La pépinière des possibles, créatrice d'utopies réalistes»

qui a pour objet de :

- Promouvoir, soutenir localement tout projet économique équitable, solidaire et respectueux de l'homme et de l'environnement
- Promouvoir, soutenir, aider le développement de toute activité paysanne de proximité respectueuse de l'environnement, permettant, en circuit-court, la production et la consommation d'aliments sains et de qualité
- Sensibiliser à la consommation responsable
- Favoriser le lien social et permettre l'émancipation du plus grand nombre par la réappropriation de savoirs, savoir-être et savoir-faire

Met en relation ses adhérents et Maxime et Irina Courtin, éleveur à Dompierre Sur Helpe, pour la signature d'un contrat d'engagements réciproques:

Maxime et Irina s'engagent à:

Livrer toutes les deux semaines un panier de produit laitiers dont il est le producteur.

Le panier sera composé de :

Une ou plusieurs parts de fromage affiné au choix du producteur (entre 250 et 300g suivant le type de fromage).

Une ou plusieurs pièces de beurre de 250g.

Un ou plusieurs lots de yaourt (un lot =4 yaourts)

L'adhérent s'engage à

Etre à jour de sa cotisation à la Pépinière des possibles,

Prépayer le panier produits laitiers pour la période de distribution sous-mentionnée.

Assurer au moins une permanence de distribution dans la saison.

En cas d'absence, c'est à l'adhérent de s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son panier laitier

Les paniers laitiers non retirés seront perdus.

Dans la mesure du possible, participer aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale et s'impliquer dans la vie de l'association « La pépinière des possibles ».

Toute personne adhérente à l'association« La pépinière des possibles» qui souhaite bénéficier des produits de Maxime et Irina s'engage à respecter le règlement intérieur établi dans le respect de la charte des AMAP. Ce règlement peut être modifié lors de l'assemblée générale annuelle.

DISTRIBUTION :

La période de distribution pour ce contrat va du 8 mai 2018 au 24 juillet 2018 juillet inclus, soit sept distributions (8 mai à ajuster suivant la première distribution de panier, 22 mai, 5 juin, 19 juin, 3 juillet, 17 juillet et 31 juillet)

La distribution aura lieu le mardi de 17 heures à 19 heures, pour les paniers du vendredi, le panier sera conservé dans le réfrigérateur de l'AMAP. Les paniers non enlevés ne seront pas décomptés.

LIEU DE DISTRIBUTION: La grange, chez Mathieu 15, route de Liessies 59740 Willies.

